

DELIBERATION N°05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA GARDE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LA SEMAINE DE L'AGE D'OR 2026

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. -

***Présents :** Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - M. Florian JONET, Conseiller Municipal - Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas des SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. - Mme Hélène GOLETTTO, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Parastou HASSANY, représentante de « la Banque Alimentaire ».*

***Absentes excusées ayant donné procuration :** - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Florian JONET - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES. -*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	9	VOTANTS	11
-------------------------------	----	----------	---	---------	----

Date de la convocation le : 07/10/2025

RAPPORTEUR : MADAME HELENE ARNAUD BILL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23.

CONSIDERANT que le C.C.A.S. par l'intermédiaire du service Seniors organise, comme toutes les années, la semaine de l'Age d'Or au mois d'octobre 2026,

CONSIDERANT que cette semaine qui propose des découvertes sportives, des ateliers créatifs mais également des rendez-vous ludiques et culturels, a pour objectif de créer du lien et de lutter contre l'isolement des seniors,

CONSIDERANT que cette manifestation permet de proposer un panel d'activités variées aux Gardéens de 60 ans et plus, dans le cadre de la promotion du bien vieillir,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 34 500 €.

OUI LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'aide financière au taux le plus élevé possible au Conseil Départemental du VAR.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer les éventuelles conventions à venir pour les cofinancements prévus.

ARTICLE 3 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 11

CONTRE : 0



La Présidente du C.C.A.S.

Hélène ARNAUD BILL

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20251014-DEL202510140005-AR
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

